



COMMUNIQUÉ AUX CHEMINOTS

Montreuil, le 11 janvier 2019

ACCIDENT DE BRÉTIGNY

OÙ EST PASSÉE LA DIRECTION SNCF ?

Dans le cadre de l'enquête judiciaire sur la catastrophe de Brétigny-sur-Orge, les juges d'instruction viennent de mettre en examen un jeune dirigeant de proximité pour homicides et blessures involontaires.

Pour rappel, la Fédération des cheminots CGT s'est portée partie civile pour la manifestation de la vérité, malgré les pressions qu'elle a subie. Le rapport d'expertise, réalisé par le cabinet APTEIS à la demande du CHSCT de Brétigny-sur-Orge, a été remis à la justice.

Pour la CGT, la sécurité est un impératif absolu de la production ferroviaire. Elle considère que tous les moyens doivent être mis en œuvre pour garantir aux usagers qu'ils voyagent en toute sécurité, en toutes circonstances.

La production ferroviaire, dont la maintenance de l'infrastructure est un système intégré, repose sur des règles et prescriptions précises. L'organisation du travail, le calcul des effectifs nécessaires à la réalisation de la charge de travail, la formation professionnelle du personnel pour la qualification et l'outillage sont l'autre pan de la sécurité ferroviaire.

Depuis de nombreuses années, du fait des orientations de leurs dirigeants, les cheminots réalisent leur travail dans des conditions dégradées : baisse des effectifs, allongement des pas de maintenance, sur un réseau négligé depuis des années. Les dirigeants de proximité sont particulièrement exposés dans cette situation.

La ministre des transports, lors de la commémoration de l'accident de Brétigny-sur-Orge en 2018, a pointé les choix qui ont « *sacrifié l'entretien quotidien à toujours plus de projet nouveaux* ». Elle a évoqué le « *symptôme d'un mal plus profond* ». Les « *mesures prises ne sont pas seulement techniques, mais aussi, concernant l'organisation de la SNCF* » a-t-elle aussi dit. Cette déclaration lue dans ce contexte rejoint l'analyse d'une faute structurelle, et non individuelle.

Toutes les responsabilités doivent être identifiées. Les décideurs des politiques ferroviaires doivent rendre des comptes, qu'ils soient hauts-dirigeants de l'entreprise ou membres du gouvernement. Il n'est pas question que des cheminots portent le chapeau pour ceux qui leur ont imposé.

